



## **ASSOCIATION RADAR**

### ***Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI)***

*RADAR lance une manifestation d'intérêt.*

*Radar est une association regroupant des acteurs publics et privés, prêts à mettre leur expertise et leurs ressources au service de solutions concrètes pour les maladies rares.*

*RADAR propose d'accompagner des projets, menés par des acteurs de tout statut, visant à améliorer le diagnostic précoce et/ou les connaissances, et/ou la prise en charge, dans le domaine des maladies rares en utilisant des solutions impliquant l'usage de l'Intelligence Artificielle.*

*Les projets doivent déboucher sur des livrables concrets en un ou deux ans et potentiellement réutilisables dans d'autres maladies ou par d'autres types d'acteurs.*

**Ouverture : 20 avril 2026 - 20 mai 2026**

# 1. Contexte et ambition de l'appel

L'association **RADAR** lance un Appel à Manifestation d'Intérêt visant à **identifier et accompagner des projets innovants** mobilisant l'**Intelligence Artificielle** au service des **Maladies Rares**.

RADAR est une association rassemblant des **acteurs publics et privés**, engagés à mettre en commun leurs expertises, ressources et réseaux pour soutenir le développement de **solutions concrètes à fort impact** pour les patients, les soignants et les écosystèmes de recherche et d'innovation.

À travers cet AMI, RADAR souhaite accompagner des projets portés par des acteurs de **tout statut** (académiques, industriels, start-ups, associations...) contribuant à :

- l'amélioration du **diagnostic précoce**,
- le développement des **connaissances**,
- et/ou l'optimisation de la **prise en charge** des maladies rares, grâce à des solutions impliquant l'usage de l'intelligence artificielle.

Les projets devront aboutir à des **livrables concrets dans un délai de un à deux ans**, avec un **potentiel de réutilisation** pour d'autres maladies rares ou d'autres types d'acteurs.

## 2. Modalités de candidature

### 2.1 Dépôt des candidatures

- **Date limite de dépôt : 20 mai 2026**
- Les candidatures doivent être déposées via la plateforme dédiée :  
👉 <https://airtable.com/appnHzdtYCA9LbCyJ/pag4ickDyDOKSNBZo/form>

Seuls les dossiers complets, transmis dans les délais et selon les modalités précisées, seront examinés par le comité de sélection.

### 2.2 Dossier de candidature

#### Contenu du dossier

Le dossier devra contenir les rubriques suivantes :

#### 1. Description du projet (5 pages max.)

<b>TYPOLOGIE DU PROJET</b>
Enjeux de santé de la ou des maladies rares ciblées
Description des objectifs du projet

Analyse des solutions existantes et justification du besoin de développer une solution nouvelle
<b>MÉTHODES</b>
Nature des données à mobiliser et partenariats pour y accéder
Technologies à développer ou à employer - Prestataires impliqués
<b>LIVRABLES ET DURÉE</b>
Résultats attendus sous un ou deux ans
Résultats attendus d'intérêt commun à d'autres acteurs ou à d'autres maladies

## 2. Organisation du projet (3 pages max.)

<b>EQUIPE PROJET</b>
Participants du public et du privé
Implication de la filière Maladies Rares (si existante et pertinente)
Implication d'une association de patients (si existante et pertinente)
<b>GOVERNANCE</b>
Description du rôle et de la contribution attendus de chacun des membres
Comité scientifique à construire ou à mobiliser

### 2.3 Recevabilité des candidatures

La recevabilité repose sur :

- le respect des délais de soumission,
- l'utilisation du format imposé,
- la complétude du dossier.

## 3. Procédure de sélection

Les candidatures sont examinées par un **comité de sélection indépendant**, qui évalue :

- l'éligibilité des projets (niveau de maturité, complémentarité des partenaires, volonté d'être accompagnés par RADAR, etc.),
- leur qualité scientifique, technique et organisationnelle,
- leur impact potentiel dans le domaine des maladies rares.

La sélection se déroule en deux étapes :

1. **Pré-sélection** sur la base des dossiers de candidature,
2. **Présentations orales** (pitches) des projets présélectionnés devant le comité de sélection.

À l'issue de ces auditions, le comité de sélection proposera une liste de **trois à quatre projets lauréats**, qui bénéficieront de l'accompagnement de l'association RADAR.

## 4. Calendrier indicatif

- **20 avril – 20 mai 2026** : ouverture de l'AMI et dépôt des candidatures
- **20 mai – 3 juin 2026** : phase de pré-sélection
- **24, 25 ou 26 juin 2026** : sessions de présentations orales
- **1er juillet 2026** : annonce des projets sélectionnés
- **Septembre 2026** : début de l'accompagnement des projets par RADAR

## 5. Engagement des candidats sélectionnés

Les porteurs de projets sélectionnés s'engagent à :

- partager un **reporting régulier de l'avancement de leur projet** (par exemple mensuel, modalités à définir avec RADAR) ;
- contribuer aux actions de **communication externe** liées à l'AMI et aux projets accompagnés (interviews, prises de parole, événements...).

## 6. Engagement de RADAR

Les projets sélectionnés bénéficieront :

- d'un **accompagnement régulier par au moins deux mentors RADAR**, sous forme d'échanges mensuels ;
- de l'accès aux **expertises et ressources du réseau RADAR**, en fonction des besoins du projet ;
- d'un **soutien à la visibilité** des projets via les canaux de communication de l'association.

RADAR s'engage à accompagner les porteurs de projets dans une logique de **partenariat, d'exigence scientifique et d'impact collectif**.

## 7. Contact

Pour toute question relative à cet Appel à Manifestation d'Intérêt :

 [sziane@digitalpharmalab.com](mailto:sziane@digitalpharmalab.com)